



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

Saint-Livres, le 23 juillet 2021 SH

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
du 24 juin 2021 à 19h00
À la salle polyvalente**

Présidence : Monsieur Christian COTTET

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

2 membres sont excusés : M. Sacha PASQUIER, M. Alain ZBINDEN

2 membres annoncés en retard : M. Daniel CORNU, Mme Laure LEOPIZZI ROMANO

26 membres sont présents lors de l'appel

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021
2. Comptes communaux 2020 (préavis N°01/2021) et rapport de la commission de gestion
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du bureau
5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

M. Le Président met le procès-verbal de la séance précédente en discussion. Aucune modification n'est demandée.

Après votation, le Conseil Communal décide à l'unanimité moins 1 abstention d'accepter le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021, tel que rédigé.

2. Comptes communaux 2020 (préavis N°01/2021) et rapport de la commission de gestion

M. Sébastien DEGLISE, rapporteur de la commission de gestion donne lecture du rapport établi par celle-ci (*document envoyé en annexe à la convocation*). La commission invite le Conseil à adopter le préavis municipal N° 01/2021 tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion.

> **Mme Fabienne PRIMAULT** demande des précisions quant aux nouvelles normes réglementant l'amortissement des forêts.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, explique qu'il ne s'agit pas de nouvelles normes. Légalement, le montant du bilan doit être identique à la valeur fiscale. Jusqu'à aujourd'hui ce n'était pas le cas, la valeur des forêts était surestimée. C'est sur conseil de la fiduciaire, que cela a été modifié dans les comptes 2020.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, précise qu'il s'agit d'un article issu du Règlement sur la comptabilité des communes. (RCCom)

> **Mme Fabienne PRIMAULT** estime que le tracteur communal aurait dû figurer dans les comptes avec un montant de Frs 1. –.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, entend cette remarque et sait que c'est une façon de procéder. Il a toutefois été décidé, également sur conseil de la fiduciaire, d'inscrire le montant de Frs 0. – mais de laisser le tracteur figurer dans les comptes, la différence entre 1 et 0 étant minime.

> **M. Cédric FRUTIG** se réfère aux comptes de la rubrique n°45 et aborde le sujet du ramassage de la ferraille. Il rappelle que c'est un sujet récurrent. Selon lui, le montant payé par Birchler Récupération Sàrl n'est pas suffisant. Il a lui-même effectué des recherches et comparaisons. Par exemple, la maison Sogetri rapporterait le triple pour le ramassage de la ferraille, entre autres. Il se permet d'insister auprès de la Municipalité afin que d'autres soumissions soient faites et que d'autres entreprises soient approchées en ce sens.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, rappelle à toutes fins utiles que l'on parle de ferraille et non de cuivre, ce dernier n'étant pas collecté à la déchetterie. Elle précise que pour des raisons de simplification et de valorisation, l'ensemble des bennes est évacué par Birchler Récupération Sàrl, hormis le papier et carton qui est repris par Henny SA. Elle ajoute que la Municipalité prend note de cette demande qui sera étudiée.

M. François PELLET, constate que le montant encaissée durant l'année pour la ferraille est de Frs 56.70. Cela l'interpelle. De par son activité professionnelle, il est amené à évacuer de la ferraille et il estime que ce montant pourrait être revu à la hausse.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, précise que les chiffres ne sont pas inventés, il se base sur les factures reçues de Birchler Récupération Sàrl et des ristournes indiquées sur celles-ci.

M. Le Président, remercie la Municipalité et **M. Pierre-Denis PELLET, Boursier**, pour ces réponses. Il ajoute que ce sujet sera approfondi au cours de la législature à venir.

M. Didier MATH, explique qu'il y a deux façons de récupérer la ferraille, soit en pesant le container enlevé, soit au grappin. Il est convaincu que si la benne était pesée les ristournes seraient beaucoup plus importantes. De par son expérience professionnelle, il estime le revenu d'une benne de ferraille

à environ Frs 1'000. – Il demande alors quel type de contrat est passé actuellement avec l'entreprise qui récupère la ferraille. S'agit-il d'un contrat renouvelable tacitement ou est-ce que des soumissions régulières ont lieu afin de s'assurer que le contrat en cours ne soit pas défavorable à la Commune ? Il rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il soulève ce problème de récupération de la ferraille.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, répond que les contrats conclus tant avec la maison Henny SA pour le papier/carton et Birchler Récupération Sàrl pour les autres matériaux, sont reconduits tacitement. Elle rappelle que, comme répondu à M. Cédric FRUTIG plus tôt, la Municipalité va réétudier cette question.

M. André EICHER, se permet de faire remarquer qu'il ne suffit pas de réétudier la question mais de procéder à un appel d'offres. Dans le cas de contrat comme celui-ci, renouvelable tacitement, il y a lieu tous les 5 ans environ, de se poser les questions adéquates afin de s'assurer que les termes dudit contrat soient toujours au goût du jour.

M. Jean-François TRIPOD, constate que les petits chiffres soulèvent de grandes discussions. Il rappelle que la taxe du transport du métal est à Frs 439. – Il ne faudra donc pas passer trop de temps à demander des offres, faute de quoi l'opération ne serait pas rentable.

M. Henri BOURGEOIS, Syndic, constate qu'il y a plusieurs années, les préoccupations communales relatives aux comptes étaient les revenus forestiers, les impôts ; le taux d'impôt eût passé de 64 à 74 points afin de parer certaines difficultés. Aujourd'hui, la préoccupation est de vendre les déchets...

> **M. Richard PELLET**, se réfère au compte n° 351.314 « entretien des bâtiments ». Il constate que le montant inscrit dans les comptes est supérieur au budget approuvé ; est-ce dû à une augmentation des frais ou un évènement particulier est survenu en 2020 ?

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, explique qu'en 2020 il y a eu la réfection du mur de l'église ainsi que le remplacement des tables et chaises de la grande salle. Bien que les appartements et bâtiments soient entretenus régulièrement, des changements de locataires impliquent également quelques frais supplémentaires non budgétés.

M. Pierre-Denis PELLET, Boursier, ajoute qu'en 2020, l'appartement communal loué par la famille Fleury a subi des infiltrations d'eau. L'assurance a remboursé le montant de Frs 2'621.70 pour ce sinistre. Ce montant est porté au crédit du compte n° 350.436.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Le Président** invite les conseillers à voter.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins 1 abstention, le préavis N° 01/2021, soit :

- d'adopter les comptes 2020 tels que présentés

- d'en donner décharge à la Municipalité, à la commission de gestion ainsi qu'au Boursier

3. Communications de la Municipalité

M. Pierre-André PELLET, Municipal, fait part de deux communications :

- 1° La direction générale de l'agriculture et des affaires vétérinaires a rappelé à la Commune qu'il est du devoir de tout un chacun de lutter contre les nuisibles notamment les chardons et la folle-avoine. C'est aux propriétaires de terrains qui en trouveraient de les détruire. Des informations sont affichées au pilier public pour la reconnaissance de ces plantes.
- 2° Le 04.09.2021 : aura lieu une balade en forêt, guidée par le garde forestier qui a gagné le concours du Jura Parc pour « une très bonne pratique de la sylviculture ».

4. Communications du bureau

M. Le Président prie les commissions permanentes d'établir leurs factures et les remettre au Boursier afin que cela puisse être réglé avant le changement de législature.

Il remercie l'ensemble du Conseil ainsi que les Municipaux pour le travail accompli au long de la législature écoulée.

5. Propositions individuelles

> **M. Richard PELLET**, constate que les fontaines de la Rue St-Laurent commencent à verdier. Est-ce que la commune a changé de procédé pour ôter les mauvaises herbes autour des fontaines ?

M. Pierre-André PELLET, Municipal, confirme que la commune a changé de procédé et teste une technique qui consiste à détruire les mauvaises herbes avec de l'eau chaude. C'est une machine qui doit être louée auprès d'une entreprise spécialisée. Cette machine est louée en fonction du besoin général. Il faudra tolérer un peu de verdure.

> **Mme Béatrice FLEURY**, demande des nouvelles sur l'éventuelle pose d'un miroir en face du « STOP » situé à l'extrémité de la Rue du Château, donnant sur la Rue St-Laurent.

M. Henri BOURGEOIS, Syndic, s'excuse il s'agit d'un oubli, le sujet n'a pas été discuté.

> **M. André EICHER**, rappelle qu'il avait demandé que le site internet soit remis au goût du jour, est-ce que cela a été discuté ?

Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, confirme que ce sujet a été évoqué par la Municipalité mais il a été décidé de le reporter à plus tard.

> **M. André EICHER**, revient sur la demande de **M. Didier MATH**, formulée lors de la dernière séance du Conseil à savoir, la mise à disposition d'un endroit couvert à la déchetterie afin que les personnes qui se débarrassent d'objets en bon état puissent les déposer dans le but que d'autres puissent les récupérer. Cette demande a été rejetée d'entrée sans être évaluée. Il demande que cela soit réexaminé par la Municipalité.

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, explique que la demande n'a pas été rejetée sans être évaluée. Le manque de place de la déchetterie est une réalité et en l'état, il n'est pas possible de concevoir un tel abri. La Commune avait déposé une demande auprès de l'Etat de Vaud afin d'obtenir une autorisation d'agrandir l'espace dédié à la déchetterie mais les réponses sont négatives. Si un privé souhaitait mettre à disposition un peu de terrain pour la conception d'un tel abri cela serait envisageable.

M. Cédric FRUTIG, demande si une autre sollicitation auprès de l'Etat de Vaud pourrait faire avancer cette autorisation ?

M. Pierre-André PELLET, Municipal, explique que le projet semble coincé. En effet les zones situées autour de la déchetterie sont soit forestières, soit agricoles et en ces zones, il faudrait obtenir une dérogation spéciale.

> **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, demande s'il est possible de remettre en état la borne en béton de la fontaine de l'accueil

M. Henri BOURGEOIS, Syndic, précise que cette borne n'a rien d'officiel, elle avait été installée après qu'un char de l'armée ait embouti la fontaine et la maison avec. Cette borne avait été rescellée l'année dernière suite à un accident de voiture, mais peu de temps après, un second véhicule l'a heurtée.

> **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO**, demande si la Mercedes rouge break stationnée devant la grande salle depuis plusieurs mois peut être évacuée.

M. Henri BOURGEOIS, Syndic, explique que son propriétaire a mis fin à ses jours. L'assurance n'ayant pas été payée, la gendarmerie a retiré les plaques d'immatriculation. Une enquête a été ouverte et les clés sont déposées à la Justice de Paix. Actuellement elle est considérée comme déchet urbain mais au vu de l'enquête en cours, il n'est pas possible de la bouger, hélas.

> **M. Sébastien PELLET**, habitant des Sergères, demande s'il est possible de mettre un panneau indiquant que c'est un chemin sans issue. Il y a en effet de nombreux véhicules qui vont jusqu'au bout du chemin pour y faire demi-tour.

> **M. Cédric FRUTIG**, rebondit sur cette remarque et fait la même demande pour le chemin du Moulin.

> **Mme Anouck GYGER** profite de la discussion de panneaux pour rappeler sa demande de mettre un panneau « chiens interdits » sur la place de jeux.

> **M. Richard PELLET**, ajoute qu'il serait judicieux de poser des ressorts sur les portes de la place de jeux afin que les portes se referment automatiquement.

M. Pierre-André PELLET, Municipal, prend note de ces quatre demandes qui seront discutées.

> **M. Florian ROY**, explique que lorsque l'employé communal passe l'épaveuse sur le bord des routes il ne nettoie pas les rigoles ensuite. De ce fait, lors de fortes pluies, les rigoles se bouchent.

M. Pierre-André PELLET, Municipal, réplique que ce point a été abordé le jour même avec l'employé communal.

> **M. Didier MATH**, souhaite savoir si la Commune réfléchit à la possibilité de remplacer le gaz par une autre source d'énergie.

M. Henri BOURGEOIS, Syndic, explique que des débuts de réflexion ont été menés avec la SEFA et la société Valgaz SA. Pour la Commune de St-Livres, le remplacement n'est pas évident. Actuellement elle compte près de 70 connexions au gaz. S'il fallait remplacer intégralement le système à ce jour, la possibilité la plus plausible serait le chauffage à distance. Il pourrait être envisagé de conserver les conduites actuelles pour l'amenée d'eau chaude. Toutefois, cette solution représente un coût conséquent pour les propriétaires. Les discussions ont débuté mais si changement il devait y avoir, cela n'aurait pas lieu avant quinze à vingt ans.

> **M. Denis PELLET** demande si la barrière située au sommet du mur de l'église sera repeinte.
M. Frank NUSSBAUM, Municipal, confirme que cela sera bien le cas.

> **M. Richard PELLET**, souhaite rappeler aux propriétaires de chiens que les excréments doivent être ramassés.

M. Henri BOURGEOIS, Syndic, répond que c'est tout à fait faisable via un tout-ménage. Il ajoute que les propriétaires de chiens ne sont pas seuls à blâmer. ; les poubelles vertes disposées à plusieurs endroits dans la Commune servent à collecter les excréments or, l'employé communal doit les vider fréquemment car toutes sortes de déchets les encombrant.

M. Le Président constate que c'est un problème de société.

> **M. Didier MATH**, demande s'il est possible de profiter de ce tout-ménage pour rappeler que le solidage du Canada est une plante nuisible et invasive. Certains propriétaires de jardins aux Riettes laissent pousser cette plante car en trouvent les fleurs jolies. Or, il s'agit d'un nuisible, invasif qui se répand très rapidement.

La séance se conclut par un mot de **M. Henri BOURGEOIS, Syndic**, qui vit sa dernière séance mais également ses derniers jours en qualité de Syndic de la Commune.

Mme Jocelyne LAURENT, journaliste pour le quotidien « la Côte » était présente à cette occasion, voici ci-dessous son article paru le 02.07.2021.

Après 25 ans d'exécutif, il «ferme le livre»

SAINT-LIVRES

Désormais ex-syndic, Henri Bourgeois avait démarré la politique communale à 19 ans.

«C'est pour quand l'ovation de remerciement envers notre syndic sortant?» A l'heure des divers, jeudi soir, le conseiller communal de Saint-Livres Didier Math s'impatientait, désireux de rendre hommage sans perdre de temps à Henri Bourgeois. «Il s'est donné corps et âme pour la commune», a ajouté le Saint-Levris. Et l'assemblée de se lever et d'applaudir celui qui a siégé vingt-cinq ans à la Municipalité, dont vingt à sa tête.

En tout, Henri Bourgeois aura œuvré quarante et un ans au service de la chose publique depuis son entrée au Conseil général. «C'est avec beaucoup d'émotion que je reçois vos applaudissements, a lâché, la voix tremblotante, le syndic sortant. Ce n'est pas une page qui se tourne, c'est un livre qui se ferme.»



Henri Bourgeois a été élu municipal en 1996 puis syndic en 2002. JOCELYNE LAURENT

Il était entré au Conseil général en 1981, alors qu'il avait tout juste 19 ans. C'est sous son impulsion, après avoir déposé une motion, que l'organe délibérant est devenu, en 1989, un Conseil communal. «J'ai failli ne pas passer: j'ai été élu 30e et dernier», a-t-il souligné.

Le Saint-Levris n'a pas caché qu'à l'époque, lui et d'autres jeunes avaient rejoint les rangs du Conseil pour «secouer le cocotier». Ils souhaitaient notamment accélérer le projet de réalisation de grande salle. Celle-ci a été inaugurée en 1985.

Et d'admettre que lui-même n'avait alors pas sa langue dans sa poche. «En quarante et un ans de politique, j'ai usé et énervé, surtout au début, dix-sept présidents – dont seulement trois femmes. Nous n'avons pas été très bons en matière d'égalité hommes-femmes au perchoir», a-t-il commenté.

Hommage aux femmes de sa vie politique

Et de rendre hommage ensuite aux femmes de sa vie en politique: l'ancienne municipale Claudia Neuffer, douze ans à ses côtés à l'exécutif, l'actuelle élue Jocelyne Rivier Forney, quinze ans à ses côtés, et la secrétaire municipale Myriam Jotterand, vingt-cinq ans à ses côtés.

Sous «le règne» bienveillant du syndic et de ses collègues, le village est passé de 300 habitants à près de 700 aujourd'hui.

Henri Bourgeois, vigneron, boucher de campagne, musicien au sein de la fanfare de Saint-Livres s'est également impliqué pour la région, notamment au sein de la Coopérative de l'abattoir régional de Rolle et environs (Carre), dont il fut président jusqu'à l'an dernier. JOL

M. Le Syndic est applaudi chaleureusement.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h00.

Le Président

Christian Cottet

La secrétaire

Sabine Hédiguer